

Compte-Rendu de la réunion de la commission du Marché aux Truffes
Mardi 10 février 2015

Elus présents : Claudine CHPAK, Anne-Marie JOURDES, Jean-Pierre BIZARD, Pascal BERNARD, Romain MARCEL, Philippe FERREIRA.

Evolution du marché pour la saison 2015-2016

La municipalité a le projet de déplacer les vendeurs de truffes fraîches à l'intérieur du village à compter de la saison 2015-2016.

Cette modification permettrait de libérer quelques emplacements sur l'Avenue de la Rabasse, de concentrer les vendeurs de truffes dans un seul et même espace et d'animer un peu plus le cœur du village les jours de marchés.

D'après Anne-Marie, les exposants s'opposent à cette démarche.

Pascal précise que la truffe étant l'image de notre marché, l'objectif serait de regrouper les vendeurs de truffes au même endroit afin de rendre plus transparent la qualité des truffes vendues. L'idée serait également de faire entrer les touristes et de générer une animation dans le centre du village.

Claudine est favorable à ce projet. Elle met en avant l'intérêt de faire entrer les touristes au cœur du village, mais aussi d'uniformiser la vente de truffes.

Jean-Pierre revient sur le souhait de garantir la qualité des truffes vendues en spécifiant que notre marché est un marché public soumis aux normes d'interfel. A partir du moment où ces normes sont respectées, on ne peut pas intervenir.

Pascal pense qu'il est important d'associer les exposants concernés à la démarche pour respecter au mieux les normes. Il insiste également sur la volonté de faire vivre le centre du village et découvrir notre patrimoine (Maison des Notaires restaurée).

Romain se demande si le fait de déplacer les vendeurs de truffes au cœur du village, ne va pas encourager la vente à la sauvette sur l'Avenue de la Rabasse.

Pascal aborde le cas des exposants vendeurs de truffes mais également d'autres produits qui seraient obligés de scinder leur stand en deux parties, ce qui pourrait leur poser un problème.

Pour ne pas qu'ils soient lésés, il propose la solution pour ces exposants, de pouvoir commercialiser leurs produits autres que la truffe à l'intérieur du village.

Jean-Pierre estime qu'il y a actuellement, déjà beaucoup de passage dans le village et pense qu'on aura beaucoup de mal à déplacer les vendeurs de truffes. Par contre, il suggère qu'on attribue des places dans le centre du village aux nouveaux candidats sollicitant un emplacement.

Romain est partisan de cette démarche

Philippe est également d'accord avec l'objectif d'animer le village et il a une préférence pour qu'on y installe uniquement les vendeurs de truffes.

Anne-Marie qui était favorable au projet, n'y adhère plus du tout car elle a pris conscience des réticences des exposants concernés. Elle pense que la municipalité risque de se mettre les exposants à dos.

Claudine souligne l'importance de la cohésion des élus pour présenter le projet aux trufficulteurs. Il lui semble indispensable que les élus aillent dans le même sens.

Au vu des réticences, les membres de la commission s'accordent tous pour l'organisation d'une réunion avec les exposants afin de les consulter sur les moyens qui pourraient être mis en place afin d'améliorer la vente de truffes fraîches. Une réunion sera donc fixée au 7 mars 2015 à 12h30 dans la salle du conseil.

Organisation des omelettes aux truffes

Pascal fait part de la demande de l'association Rich'en Images qui souhaiterait obtenir une date pour faire une omelette aux truffes durant la saison 2015-2016.

Il précise que les omelettes étaient jusqu'à présent organisées par des associations qui participaient directement à la vie du village (école, centre de loisirs, bibliothèque, office de tourisme, association sportive, MFR).

On peut donc se demander dans quelle mesure l'association Rich'en Images participe directement à la vie de la commune.

Claudine insiste sur le fait qu'en accédant à cette demande, les associations qui sont moins impliquées dans la vie du village, pourraient elles aussi solliciter une date.

Anne-Marie profite du débat pour préciser que le Comité des Fêtes sollicitera également une date pour la saison prochaine, ce qui se justifierait du fait du rôle joué par cette association sur la commune.

Les élus s'entendent pour dire qu'il faudrait prévoir une réunion pour discuter exclusivement de l'organisation des omelettes : nombre d'omelettes par saison, critères de recevabilité des associations en fonction de leur implication dans la vie du village, de leurs besoins financiers (rémunération de salariés, activités à financer), respect de l'activité des restaurateurs.

Ce serait également l'occasion de faire un point quant à l'harmonisation des menus et tarifs proposés, et de discuter de la quantité raisonnable de repas pouvant être servis.

Conditions de vente chez certains exposants

Certains clients se sont manifestés en mairie pour se plaindre des méthodes de vente de Messieurs VERMOREL (emplacement n° 46) et VOGLER (emplacement n° 49). Ces clients déplorent les tarifs et la qualité des produits, mais surtout la vente quasiment « forcée ».

Les élus s'accordent sur le fait que la municipalité n'a aucun moyen d'intervention sur les tarifs pratiqués et que la vente ne peut pas être considérée comme étant forcée puisqu'il n'y a aucun engagement écrit par les deux parties. Cette vente est qualifiée de forcée car les commerçants servent visiblement un article en quantité plus conséquente que celle souhaitée et le commercialisent à des prix démesurés. Le client se sent mis devant le fait accompli et accepte la vente pour ne pas risquer un scandale en public.

Il est décidé de faire un courrier aux deux commerçants et Claudine propose que ces courriers soient remis en mains propres aux intéressés par le Maire.

Questions diverses

Claire ROUSTAN domiciliée sur Grillon a sollicité l'autorisation d'occuper un petit emplacement à proximité du stand du Cellier des Templiers le samedi 14 février 2015 pour y vendre du vin chaud dont les bénéfices contribueront au financement d'une mission solidaire en Roumanie en faveur des sans-abris. Les membres de la commission ont donné leur accord.

Lors du marché du 7 février dernier, Claudine et Philippe s'étaient interrogés quant à la personne qui vendait des truffes sur l'emplacement de François VIGNE (emplacement n° 20) car il y avait visiblement une autre personne avec lui. Il a été convenu qu'on ne pouvait intervenir puisque Monsieur François VIGNE était lui-même présent sur le stand. De ce fait, il reste responsable de l'ensemble des produits vendus sur son stand.

Anne-Marie fait part du souhait de Barbara BEGAGNON d'obtenir un emplacement sur le marché pour y vendre des crêpes. Comme pour tout candidat, elle est invitée à adresser sa demande par courrier en mairie accompagnée des documents officiels justifiant de son activité.

Anne-Marie fait remarquer que le samedi 7 février dernier, certains exposants placés sur le Chemin des Grands Prés auraient pu être déplacés sur l'Avenue de la Rabasse où des emplacements étaient vacants. Pascal explique pour les placiers n'ayant pas encore tous les automatismes, qu'on peut effectivement rapprocher certains exposants lorsque des places sont vacantes sur l'Avenue de la Rabasse.